



Commune de
CRANS-MONTANA

Assemblée primaire
de la Commune de Crans-Montana
du jeudi 30 mars 2017 à 19h30
au Centre scolaire de Randogne

Présents :

Nicolas Féraud, président
Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente
Laurent Bagnoud, conseiller
Thibaud Beytrison, conseiller
Joseph Bonvin, conseiller
Rose-Marie Clavien, conseillère
Carlo Clivaz, conseiller
Romaine Duc-Bonvin, conseillère
Jacqueline Duc-Sandmeier, conseillère
Alain Mittaz, conseiller
Yvan Rion, conseiller
Marcel Riccio, secrétaire communal
323 citoyennes et citoyens

PV N° 1 / 2017

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Nicolas Féraud, Président, ouvre l'assemblée à 19h30 et salue les citoyennes et les citoyens présents. Il constate que l'assemblée a été valablement convoquée et rappelle qu'elle ne peut se prononcer que sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Il dit son plaisir et son émotion à présider cette 1^{ère} Assemblée primaire de la nouvelle Commune de Crans-Montana. Lui apportent leur précieux soutien ses 10 collègues conseillères et conseillers qu'il présente.

Sont nommés scrutateurs Messieurs Johnny Glettig, Jean-Marc Barras, Gabriel Bonvin et Nicolas Tettaz. Ils dénombrent 323 citoyennes et citoyens présents.

Le Président propose d'inverser les points 4 et 5 de l'ordre du jour. L'Assemblée accepte l'OJ modifié.

2. Lecture des procès-verbaux des assemblées primaires 2016

L'Assemblée renonce à une lecture intégrale des PV. Le Président résume :

- le PV de l'Assemblée extraordinaire du 05.12.2016 de la Commune de Chermignon,
- le PV de l'Assemblée extraordinaire du 01.12.2016 de la Commune de Montana,
- le PV de l'Assemblée du 20.06.2016 de la Commune de Randogne,
- le PV de l'Assemblée du 20.06.2016 de la Commune de Mollens.

L'Assemblée en prend connaissance et les valide sans commentaire.

3. Règlement d'organisation communale / ROC

3.1. Explications

Le Président rappelle que le Règlement d'organisation communale / ROC repose sur l'article 2 alinéa 2 de la Loi sur les communes du 5 février 2004. Il est obligatoire et a pour buts de préciser l'organisation et les compétences des organes communaux, de renforcer les droits politiques des citoyennes et des citoyens et d'édicter les principes d'administration applicables dans la commune de Crans-Montana.

Le Secrétaire communal en fait lecture intégrale.

3.2. Ouverture de la discussion

- Monsieur Conrad Rey propose de limiter la durée du mandat du Président. Questionnée l'Assemblée rejette la proposition par 6 oui, 313 non, 4 abstentions.
- Madame Michèle Gammaldi propose qu'à l'article 14 la notion « par objet » soit précisée. Le Président explique qu'il s'agit d'une appellation usuelle.
- Monsieur Jean-Marc Barras regrette que les invitations et documents remis pour la convocation ne soient pas en couleur. Le Président en prend note.

La parole n'est plus demandée.

3.3. Mise au vote

Question soumise : *Acceptez-vous que le Règlement d'organisation communale / ROC soit soumis au peuple en votation populaire communale le 21 mai 2017 ?*

La proposition est acceptée par 320 oui, 0 non et 3 absentions.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance.

4. Budget 2017

4.1. Introduction

Le Président livre quelques considérations :

- La baisse des entrées fiscales se confirme et contraint à des mesures de précaution.
- Les engagements issus du contrat de fusion réduisent les revenus de CHF 1 mios.
- Le fonctionnement 2017 repose sur une évaluation prudente des produits et une réduction raisonnable des charges.
- Les investissements prennent en compte les plans quadriennaux établis par les 4 anciennes communes.
- Les importantes liquidités et les taux d'intérêts négatifs de 0.75 % incitent à investir sans recourir à l'emprunt.

Le Président passe la parole à M. Yvan Rion, conseiller en charge du dicastère des finances. Il commente de manière détaillée le budget 2017. Quelques précisions sont apportées par les responsables des dicastères respectifs.

4.2. Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus
Montants bruts	66'842'500.00	67'218'800.00
Amortissements	14'464'000.00	
Montants nets	52'378'500.00	67'218'800.00
dont ACCM net	8'375'000.00	16.0%
Marge d'autofinancement		14'840'300.00
Charges de personnel	8'301'800.00	
Biens, services et marchandises	11'454'000.00	
Intérêts et provisions	1'096'000.00	
Amortissements	14'464'000.00	
Contributions versées	2'779'700.00	
Dédommagements versés	17'058'000.00	
Subventions versées	11'581'000.00	
Imputations internes	108'000.00	
Impôts		47'570'000.00
Patentes, concessions		638'000.00
Revenus des biens		3'046'000.00
Contributions perçues		9'055'800.00

Recettes perçues		776'000.00
Dédommagements perçus		25'000.00
Subventions perçues		6'000'000.00
Imputations internes		108'000.00

4.3. Compte d'investissements

	Dépenses	Recettes
Montants	21'511'000.00	587'500.00
Investissements nets	20'923'500.00	
dont ACCM nets	6'385'000.00	29.7%
Administration générale	90'000.00	
Patrimoine administratif	1'100'000.00	
Police locale	70'000.00	
Service du feu	165'000.00	
Encouragement à la culture	1'295'000.00	
Places et parcs publics	2'195'000.00	
Activités sportives	2'630'000.00	245'000.00
Eglise catholique	205'000.00	
Eglise réformée	280'000.00	
Hôpitaux	250'000.00	
Handicapés	32'000.00	
Routes cantonales	720'000.00	155'000.00
Routes communales	5'530'000.00	180'000.00
Parkings	230'000.00	
Travaux publics	320'000.00	
Eau potable	2'450'000.00	
Protection des eaux	340'000.00	
Evacuation des eaux de surface	440'000.00	
Traitement des déchets	310'000.00	
Bisses et torrents	24'000.00	7'500.00
Protection avalanches et éboulements	20'000.00	
Aménagement du territoire	2'280'000.00	
Irrigation	450'000.00	
Tourisme	85'000.00	

4.4. Ouverture de la discussion

- *Monsieur Alain Duc est d'avis qu'il est urgent de réaliser le centre aquatique de la Moubra. Cette offre de loisirs manque cruellement sur le Haut-Plateau. Le Président informe que le sujet figure à l'OJ de l'ACCM.*
- *Il est signalé que les accotements de la route de Naye ne sont pas stabilisés. Monsieur Alain Mittaz, conseiller, confirme que les travaux sont planifiés.*
- *Monsieur Laurent Tschopp demande ce qu'il advient des indemnités perçues par le Président et les conseillers pour des mandats n'engageant pas la responsabilité de la Commune et relevant du domaine privé ? Le Président précise qu'elles restent acquises aux personnes siégeant dans les CA respectifs.*
- *Monsieur Amédée Rey informe que la route de Diogne est régulièrement engorgée lors de manifestations se déroulant à la salle Martelles. Monsieur Alain Mittaz, conseiller, informe que d'importants travaux y seront réalisés au 2^{ème} trimestre 2017 et qu'elle sera ensuite communalisée. Par ailleurs, la création d'un parking supplémentaire est à l'étude.*

- Monsieur Alfred Tanner signale que le budget 2017 enregistre une entrée exceptionnelle de CHF 5,8 millions (subvention cantonale « fusion ») et que le domaine de l'eau n'est pas équilibré. Il signale qu'à son avis le budget 2017 est plausible. Le Président confirme.
- Monsieur Alexandre Borgeat relève la difficulté de ce premier budget puisqu'il ne permet pas de comparaison avec des exercices précédents. Le Président confirme.
- Monsieur Hubert Bonvin incite les politiques à réaliser un centre médical à Crans-Montana en collaboration avec les communes de Lens et d'Icogne. Il invite à s'inspirer du modèle de Sambracher. Le Président confirme que le sujet figure à l'OJ des 3 communes.
- Monsieur Conrad Rey signale l'importance du réseau d'irrigation du Pafouer. Monsieur Carlo Clivaz, conseiller, confirme que ce domaine fait l'objet de la plus grande attention et que des travaux y sont prévus pour 2017.

La parole n'est plus demandée.

4.5. Approbation du budget 2017

Question soumise : Acceptez-vous le budget 2017 de la Commune de Crans-Montana qui prévoit au compte de fonctionnement des charges de CHF 66'842'500.-- et des revenus de CHF 67'218'800.--, une marge d'autofinancement de CHF 14'840'300.--, au compte d'investissements des dépenses de CHF 21'511'000.-- et des recettes de CHF 587'500.--, une insuffisance de financement de CHF 6'083'200.-- couverte par nos liquidités ?

Le budget est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance.

5. Décisions

5.1. Taux d'indexation de l'échelle des revenus

Question soumise : Acceptez-vous que le taux d'indexation de l'échelle des revenus soit porté à 170 % ?

Le taux d'indexation est accepté à l'unanimité.

5.2. Décision du Conseil communal de Crans-Montana pour information

Coefficient d'impôt		1,2
Montant de l'impôt personnel		CHF 12.--
Intérêt rémunérateur (impôts payés d'avance)		0,0 %
Encouragement aux domiciliés	Par adulte	CHF 100.--
	Par enfant à charge	CHF 300.--
Participation aux soins dentaires de la jeunesse		65%
Taxes publiques (eau, égout, voirie)		inchangées
Impôt sur les chiens		CHF 160.--

5.3. Compétences inaliénables de l'Assemblée primaire

Nouvelle dépense à caractère non obligatoire	(> 5 % *)	3'502'231.00
Nouvelle dépense annuelle et périodique non liée	(> 1 % *)	700'446.00
Emprunts liés à un nouvel investissement	(> 10 % *)	7'004'462.00
Emprunts pour le financement du fonctionnement	(> 25 % *)	17'511'156.00
Octroi de prêts, de cautionnements et de garanties	(> 5 % *)	3'502'231.00
Ventes, échanges, partages d'immeubles,...	(> 5 % *)	3'502'231.00

* ... des recettes brutes du dernier exercice bouclé consolidé des 4 anciennes communes.

6. Planification financière 2018 - 2021

6.1. Introduction

Le Président livre quelques considérations :

- Exercice imposé par l'Etat non soumis à un vote
- Démonstration de la volonté à long terme de réaliser certains projets
- De part la fusion, ce premier exercice est à prendre avec toutes les précautions nécessaires.

Le Président passe la parole à M. Yvan Rion, conseiller en charge du dicastère des finances. Il commente la planification financière 2018 - 2021.

6.2. Planification financière 2018 - 2021 (mios CHF)

	2017	2018	2019	2020	2021	Cumul
Autofinancement	14,8	14,0	14,0	14,0	14,0	70,8
Investissements communaux	14,6	20,0	20,0	20,0	20,0	94,6
Lac de Chermignon		3,0	3,0			6,0
Investissements ACCM	6,3	6,0	6,0	6,0	6,0	30,3
Moubra		6,0	6,0			12,0
Insuffisance de financement	-6,1	-21,0	-21,0	-12,0	-12,0	-72,1

6.3. Ouverture de la discussion

- *Monsieur Laurent Tschopp relève que cette planification lui paraît trop prudente. Il invite la Commune à être plus ambitieuse : les investissements qu'elle consentira seront générateurs d'emplois.* Le Président en prend note.

La parole n'est plus demandée.

7. Point de situation après 90 jours

Le Président livre son appréciation :

- Deux objectifs principaux ont retenus toute notre attention ce 1^{er} trimestre 2017 :
 1. Satisfaire pleinement les citoyens et utilisateurs occasionnels des services municipaux, faire en sorte qu'ils ne ressentent aucune différence par rapport aux prestations délivrées anciennement.
 2. Prendre connaissance des multiples dossiers en cours, rencontrer les acteurs ou les porteurs de ces projets, atteindre les personnes dont les problèmes avaient été écartés, perdus ou « renvoyés à après la fusion ».
- Les différents services ont accompli des prouesses :
 1. L'Administration et la Chancellerie pour renseigner, aiguiller et servir les citoyens tout comme mettre à disposition des conseillers les informations et dossiers nécessaires à leurs activités.
 2. Le Service financier pour produire et adresser plusieurs milliers de déclarations d'impôts, poumon de nos finances communales, ainsi que régler la multitude de factures générées par les entreprises locales.
 3. Le Service des constructions soumis aux requêtes et informations de tous genres qui ne cessent d'affluer.
 4. Les travaux publics sur le pied de guerre dès le 1^{er} janvier 2017, une équipe dynamique, disponible et efficace.
- Dès ces travaux de consolidation terminés, les politiques se concentreront sur ce qui a jusqu'ici été laissé de côté : la vision commune pour un avenir radieux à Crans-Montana.

Le Président conclus. Il se dit très satisfait du travail réalisé jusqu'ici et de l'ambiance dans laquelle les élus et les collaborateurs se sont engagés pour Crans-Montana. Il leur adresse ses chaleureux remerciements.

L'Assemblée se lève et applaudit longuement aux propos du Président.

8. Divers

- *Monsieur Patrick Rey demande si c'est le rôle d'une Commune de prêter à des privés milliardaires.* Le Président indique que le rôle d'une Commune consiste à créer les conditions cadres favorables à l'établissement d'entreprises, à la création d'emplois.
- *Monsieur Gustave Clivaz souhaite connaître le % de participation de la commune au capital de CMA SA.* Le Président précise que la participation s'élève à environ 10 %. Il indique qu'une modernisation et un développement des installations est réellement nécessaire.
- *Monsieur Conrad Rey invite la Commune à réduire son utilisation d'herbicides le long des routes et promenades.* Le Président en prend note.
- *Madame Stéphanie Bonvin-Jilg indique que les horaires des transports publics sont insatisfaisants.* Le Président invite à faire toutes propositions avant que les nouveaux horaires soient définis par les entreprises de transports.
- *Monsieur Stéphane Crettol souhaite connaître le montant affecté au ski.* Le Président indique que ce montant est défini par l'ACCM et est visible dans ses comptes.
- *Il est signalé que les commerçants d'Ycoor sont soulagés de la fin des travaux. Par contre, les commerçants de la Rue de la Gare s'inquiètent des futurs travaux.* Le Président informe que toutes les mesures seront prises pour réduire au maximum les désagréments qu'engendreront ces indispensables travaux.
- *Madame Céline Meyer-Rey souhaite avoir quelques précisions à propos du CAD.* Le Président indique qu'il s'agit du projet de Chauffage à distance chargé de produire l'énergie thermique grâce aux ressources de nos forêts et distribuée aux partenaires connectés.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie les citoyennes et les citoyens, les invite à partager le verre de l'amitié et clôt l'Assemblée à 21h30.

Le Président :
Nicolas Féraud

Le secrétaire :
Marcel Riccio